

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT EXCUSE :**

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

58 – 25 mars 2021

**58. Subvention à l'association Organum – signature d'une convention**

Rapporteur : Madame LOPEZ.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Moissac tient à soutenir une action artistique à partir des axes fondamentaux de la création, de la diffusion de spectacles vivants, des médiations culturelles et à enrichir, par ailleurs, l'offre culturelle et touristique de la ville.

A ce titre, la Commune confie à l'Association Organum différentes missions dans le domaine du spectacle vivant pour l'année 2021 :

- Participation à la saison culturelle en s'associant aux orientations définies par la Commune, dont les saisons thématiques.
- Organisation des festivals « Les Diagonales de printemps », « Les Diagonales d'été » et « Les Diagonales d'automne ».
- Programmation d'actions culturelles en direction du jeune public sur les temps extrascolaires.

Pour toutes ces actions la ville de Moissac propose de verser une subvention de fonctionnement courant de 11 000 €, soit une hausse de 4 000 € par rapport à 2020.

Par ailleurs, à titre exceptionnel elle a décidé de verser une subvention exceptionnelle 10 000 € pour aider l'association à célébrer l'année jacquaire et le 20<sup>ème</sup> anniversaire de sa présence à Moissac.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 11 000 € pour l'année 2021,

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 10 000 € dans le cadre de l'année jacquaire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention afférente et tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :